



UNION DES COMORES
Unité - Solidarité - Développement

Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Hydrocarbures

BUREAU GEOLOGIQUE DES COMORES

Termes de référence du consultant national géologue minier pour l'élaboration du Code Minier de l'Union des Comores

1. Contexte

Les ressources minérales du sol et du sous-sol des Comores peuvent constituer une richesse importante pour le développement socio-économique du pays. Actuellement, seuls les matériaux de construction sont exploités et ce de façon anarchique. Des archives indiqueraient un commerce de pierres gemmes des Comores. Plus récemment, ce commerce a repris de l'ampleur et il est à croire qu'il existe des pierres semi-précieuses dans le sous-sol comorien.

C'est pourquoi le Bureau Géologique des Comores (BGC) manifeste l'intérêt d'élaborer un Code Minier et des textes réglementaires prioritaires.

Dans ce contexte, le Bureau Géologique des Comores a sollicité et obtenu l'appui technique et financier du bureau régional du PNUD pour l'élaboration de ce Code. Ce travail nécessite l'implication d'un groupe d'experts nationaux et internationaux multidisciplinaires.

Les présents termes de référence concernent un géologue minier pour entreprendre les activités suivantes.

2. Mission générale

Le géologue minier collaborera avec le juriste national dans la facilitation de la mission des experts internationaux.

3. Missions spécifiques

Il devra :

- Assister et accompagner le juriste national dans l'accomplissement de ses tâches ;
- Servir d'homologue et travailler en étroite collaboration avec le géologue d'exploration, expert en SIG.

4. Livrables attendus

- Un projet de liste complète de la littérature existante avec copie électronique de chaque document ;
- Un projet de rapport de 5 pages maximum sur les problématiques du secteur ;
- Un projet de rapport après chacun des ateliers ponctuant le processus d'élaboration du Code Minier incluant toutes les observations et amendements en ajout ou en suppression dans chacun des textes concernés.

5. Profil de compétence

Le géologue minier doit avoir au minimum un diplôme de Master ou d'ingénieur en géologie minière, en sciences minières ou dans un domaine connexe.

Il doit avoir :

- i) Au moins cinq (5) ans d'expérience dans le secteur des mines au niveau national ou international ;
- ii) Une connaissance des codes et règlements du secteur de la géologie, des mines, des industries extractives ;
- iii) Une meilleure connaissance du code des investissements des Comores ;
- iv) Une connaissance de la Vision minière pour l'Afrique ;
- v) Une vaste connaissance sur les questions environnementales du pays ;
- vi) Une aptitude à travailler en équipe et de manière autonome et à respecter les délais ;
- vii) une bonne connaissance du français.

Une recherche sur les ressources minières et le développement socioéconomique et la connaissance de l'anglais sont des atouts supplémentaires.

6. Durée de la consultation

La durée de la prestation est de 100 jours calendaires avec 25 homme-jour comme niveau d'effort.

7. Instructions aux candidats

Le dossier de candidature devra être composé des éléments suivants :

- Une lettre de motivation du candidat, adressée au directeur général du Bureau Géologique;
- Un curriculum vitae (cv), avec au moins trois références ;
- Les copies des certificats et copie légalisée du diplôme ;
- Les copies des attestations de travail figurant sur le cv;
- Copie de carte d'identité ou passeport du candidat.

Pour postuler, envoyez votre dossier de candidature au Bureau Géologique des Comores à Mdé Ex-Cfader.

N.B :

- Date de soumission de candidatures : du 13 au 24 décembre.
- Les dossiers de candidatures incomplets seront rejetés ;
- Les dossiers de candidatures reçus après la date limite seront systématiquement rejetés ;
- Chaque dossier de candidature (non rejeté) sera évalué conformément à la grille d'évaluation interne ;
- Seuls les candidats favorables aux critères d'évaluation sur dossier, seront convoqués pour un entretien.